



COMMUNIQUE DE PRESSE 29 janvier 2019

Prévention des conduites addictives : l'AIST 84 et la CPME 84 s'associent pour sensibiliser leurs adhérents

Service de Santé au Travail Interentreprises, l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail du Vaucluse (AIST 84) et la CPME 84 s'associent et invitent leurs adhérents à une matinée de la prévention dédiée aux conduites addictives le mardi 5 février prochain. Un rendez-vous qui s'inscrit dans la mission de prévention de l'association et des actions collectives inter-entreprises qu'elle propose tout au long de l'année. Animée par un médecin du travail, une technicienne hygiène sécurité et un juriste, cette réunion d'information a pour objectif d'apporter un éclairage à la fois médical et juridique sur la prévention et la gestion des conduites addictives au travail.

Les consommations occasionnelles ou répétées de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments, ...) peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et être à l'origine d'accidents du travail. Les risques liés aux addictions doivent donc faire l'objet d'une démarche de prévention à la fois collective et individuelle.

Bien que le nombre de salariés sous l'emprise de l'alcool ait baissé ces dernières années, d'autres consommations de substances psychoactives telles que le cannabis sont en augmentation. Cette problématique peut être difficilement vécue par le chef d'entreprise, la hiérarchie et les collègues de travail car elle constitue un facteur aggravant des risques professionnels (40 % des accidents de travail mortels sont directement liés à l'alcool).

Quelles peuvent être les incidences de conduites addictives au travail ? Quel est le cadre juridique ? Comment en parler et à qui ? Comment repérer les situations à risques et mettre en place des outils d'alerte et des pistes d'actions au sein des entreprises ?

Animée par un médecin du travail, une technicienne hygiène sécurité et un juriste, cette réunion d'information permettra d'aborder ces questions et d'y apporter un éclairage à la fois médical et juridique.

Lieux d'échanges, les « matinées de la prévention » permettent aux chefs d'entreprise de partager leurs problématiques de santé et sécurité au travail et d'échanger des bonnes pratiques. Retrouvez cet événement dans notre agenda 2019 disponible sur notre site internet www.aist84.fr et inscrivez-vous en ligne.

Si la surveillance de l'état de santé est notre mission la plus connue, notre rôle ne s'arrête pas là. Nos spécialistes conseillent et accompagnent nos adhérents dans la mise en place de mesures de prévention à travers des actions individuelles et collectives, inter et intra-entreprises, dans le but de préserver la santé physique et mentale de leurs salariés, d'améliorer leurs conditions de travail et de développer une culture de prévention. Des actions qui ne peuvent que contribuer au bon fonctionnement de leurs entreprises et à leur pérennité.

Contacts :

Yann Le Cam - Directeur
06.25.53.03.47
y.lecam@aist84.fr

Lola Jehlen - Chargée de communication
07.71.92.92.72
l.jehlen@aist84.fr

www.aist84.fr

facebook